



Regularisation sejour vie privee familiale

Par **Cisse ibrahim**, le **30/12/2018** à **00:59**

Mon père est en France depuis 1995 et ma mère est venu en 2001 pour rejoindre mon père toute ma famille sont là en France mes frères et sœurs j'étais seule au pays suis venu en 2018 à l'âge de 18 ans, là j'ai 19 ans est ce que c'est possible de me régulariser pour obtenir un titre de séjour ?

Par **youris**, le **30/12/2018** à **09:10**

bonjour,

vous êtes majeure, donc il vous faut obtenir un titre de séjour auprès de la préfecture.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Le-droit-au-sejour-au-titre-des-liens-personnels-et-familiaux>

en particulier ce paragraphe:

" 3. Intensité des liens qui unissent le demandeur à sa famille en France

L'étranger doit démontrer :

que l'essentiel de ses liens familiaux réside en France (en démontrant qu'il n'a plus de lien familial direct avec son pays d'origine ou qu'il a de nombreux liens familiaux en France) ;
qu'il entretient avec sa famille installée en France des relations certaines et continues ;
qu'il a pu, le cas échéant, bénéficier d'une aide matérielle et économique lui permettant de ne pas vivre dans une situation d'extrême précarité sociale."

salutations